

COMMUNE D'EYJEAUX

SEA

NCE

DU

CON

SEIL

MU

NICI

PAL

DU 4

JUIN

2012

L'an deux mille douze le 4 juin à 20h30

le Conseil Municipal de la Commune d'Eyjeaux

Nombre de Conseillers : *dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire*

En exercice 15 *à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PICHERIT Gérard, Maire*

Présents 13 *Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2012*

Votants 14

*Présents: MM. PICHERIT, BLANCHETON, Mmes ANDRE, BOYER,
M .MALLEFOND, MM. DUSSARTRE, BONNAT, FAURE*

Mlle COUDERT, M.NOUHAUD, Mme RIBIERE, M. SARRE, Mme GAILLARD.

Absents excusés : Mmes DEPIERRE, LALET

Pouvoir : Mme LALET à M.FAURE

Secrétaire de séance : Mme RIBIERE

Q

rdre du jour

- Rythme scolaire
- Questions diverses

- Délibération n°2012-026 : Rythmes scolaires de l'école d'EYJEAUX

M. le Maire rappelle au Conseil que l'école d'Eyjeaux fonctionne sur 4 jours et demi, avec le mercredi matin et que cette organisation avait été maintenue, à titre dérogatoire alors que le principe des 4 jours était imposé à l'ensemble des écoles françaises.

Lors du dernier Conseil d'Ecole le 10 mai 2012 la question du vote des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2012, était portée à l'ordre du jour.

Au préalable, une consultation avait été lancée auprès de parents d'élèves pour connaître leurs sentiments sur le maintien à 4 jours et demi ou le passage à 4 jours. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- 195 votants sur 230 inscrits sur les listes électorales de l'école, soit 84,7% de participation
- 186 votes exprimés et 9 nuls
- pour 4 jours : 66 voix, soit 35,5 % des voix
- pour 4,5 jours : 120 voix, soit 64,5 % des voix

Lors du Conseil d'école les votes à bulletin scolaire ont été établis comme suit :

- 17 voix :
- 16 votes exprimés, 1 blanc
- pour 4 jours : 8 voix
- pour 4,5 jours : 8 voix

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, jusqu'ici, la municipalité a souhaité conserver la semaine de 4 jours et demi pour permettre une prise en charge optimale des élèves avec, notamment la prise en compte du soutien scolaire en corrélation avec l'organisation du transport scolaire et la volonté de ne pas surcharger les journées scolaires.

Un effort important a été fourni au niveau du personnel communal qui prend en charge les élèves de 15h45 à 16h30, pour permettre, pendant ces moments, aux enseignants d'assurer le soutien.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi à l'Ecole d'Eyjeaux :

-suite à la consultation des parents d'élèves de l'école publique d'Eyjeaux, dont les résultats ont donné une très large majorité pour le maintien d'une semaine à 4 jours et demi

-suite aux efforts consentis par la Municipalité pour mettre en place une prise en charge cohérente des élèves

-vu la difficulté de mettre en œuvre le soutien scolaire sans pénaliser ni les parents utilisateurs du service de transports scolaires ni les enfants en difficulté

-pour éviter des journées scolaires trop longues et chargées pour les élèves

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal se prononce pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours et demi (avec le mercredi matin).

- **Délibération n° 2012-027 : Subvention pour sortie vélo à Vassivière-classes CE2 , CM1, CM2**

M. le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention de 800€ à la coopérative scolaire d'Eyjeaux pour aider à financer une sortie « Vélo » sur 2 jours au lac de Vassivière pour les classes de CE2 , CM1, CM2(40 élèves)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil décide d'attribuer 800€ à la coopérative scolaire pour la sortie vélo à Vassivière »

- **Délibération n°2012-028 : Modification des tarifs communaux au 01.09.2012**

M. le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux comme suit à compter de la rentrée scolaire 2012.

| CANTINE | | |
|--|----------------------|----------------------|
| | Tarifs au 01/09/2011 | Tarifs au 01/09/2012 |
| Forfait mensuel | 28.00€ | 29.50€ |
| Repas occasionnels élève et adultes | 4.10€ | 4.20€ |
| Repas pour emploi aidé | 2.00€ | 2.10€ |
| Déduction par journée d'absence pour raison médicale si absence supérieure à 1 semaine | 2.00€ | 2.10€ |

| GARDERIE | | | |
|---|----------------------|----------------------|---|
| | Tarifs au 01/09/2011 | Tarifs au 01/09/2012 | Gratuité à compter du 3 ^{ème} enfant |
| forfait | 26.50€ | 28.00€ | |
| Garderie occasionnelle Matin ou soir | 1.85€ | 2.00€ | |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la mise en place de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2012.

- **Délibération n°2012- 029 : rétrocession d'une concession funéraire à la commune**

Monsieur le Maire informe, qu'en raison de leur départ définitif de la commune d'Eyjeaux, M. et Mme OLINET Bertrand proposent de rétrocéder gracieusement à la commune la concession funéraire perpétuelle n° 386 qu'ils ont acquise le 28 décembre 1979. Il est précisé que cette concession n'a pas été utilisée et est vide de toute sépulture.

Après délibération par 13 voix pour et une abstention, le Conseil accepte la rétrocession à la commune de cette concession.

- **Information du Conseil Municipal**

M le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 5 avril dernier il a été décidé de conclure une convention d'occupation du domaine public pour la gestion du commerce multiservice. Cette convention, a été conclue pour une durée maximale de 5 ans au lieu des 3 prévus lors de ladite délibération. (à la demande de la banque du gérant)